



# Données sur les dépenses publiques disponibles à Eurostat

**Administration générale de la culture & Observatoire des politiques  
culturelles**

SEMINAIRE 2: DEPENSES ET FINANCEMENT CULTURELS

24 Octobre 2017

European Commission - DG Eurostat

# Statistiques européennes sur les dépenses du gouvernement, selon la classification COFOG (CFAP) (1999)

- Division 08: Loisirs, culture et culte
  - 08.1 - Services récréatifs et sportifs
  - 08.2 - Services culturels**
  - 08.3 - Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition**
  - 08.4 - Culte et autres services communautaires
  - 08.5 - R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte
  - 08.6 - Loisirs, culture et culte n.c.a.

- 08.2 – Services culturels:

- fourniture de services culturels;
- administration des affaires culturelles;
- supervision des installations culturelles et réglementation;
- fonctionnement d'installations destinées à des activités culturelles (bibliothèques, musées, salles d'exposition, théâtres, monuments, bâtiments et sites historiques, jardins zoologiques et botaniques, aquariums, arboretums, etc.) et appui à ces installations;
- production et organisation de manifestations culturelles (films, concerts, spectacles, expositions, etc.) et appui à ces manifestations;
- bourses, prêts et subventions destinés à financer des créateurs, des artistes, des compositeurs, des écrivains, etc., ou des organisations de soutien aux activités culturelles.

- 08.3 - Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition
  - administration des affaires relatives à la radiodiffusion et à la télévision;
  - supervision des services de radiodiffusion, de télévision et d'édition et réglementation;
  - fonctionnement des services de radiodiffusion, de télévision et appui à ces services;
  - dons, prêts et subventions destinés à financer la construction ou l'acquisition d'installations de radiodiffusion et de télévision; la construction ou l'acquisition d'installations ou de matériel de publication de journaux, périodiques ou livres; la production et la présentation d'émissions radiophoniques et télévisées; la collecte des nouvelles et autres informations; la diffusion des publications.

## Confondu avec sport et culte:

- 08.5 - R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte
  - administration et fonctionnement des organismes publics de recherche appliquée et de développement expérimental dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte;
  - bourses, prêts et subventions destinés à soutenir des travaux de recherche appliquée et de développement expérimental menés dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte par des organismes ne relevant pas des administrations publiques (instituts de recherche, universités, etc.).
- 08.6 - Other activities
  - administration et réalisation d'activités telles que l'élaboration, l'administration, la coordination et le contrôle de politiques, plans, programmes et budgets généraux de promotion du sport, des loisirs, de la culture et du culte et appui à ces activités;
  - élaboration et mise en application de dispositions législatives et de normes relatives à la fourniture de services récréatifs et culturels; production et diffusion d'informations générales, de documentation technique et de statistiques sur les loisirs, la culture et le culte.

# Statistiques sur les dépenses du gouvernement, selon la classification CFAP

- Variables de ventilation:
  - niveau de gouvernement (central, local, etc.)
  - type de dépenses (ex: salaires, subventions, etc.)
  - fonction de l'administration (classification CFAP)
- Unités: EUR, EUR/habitant, % PIB, % des dépenses totales
- Données sur la page internet:  
<http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>  
sous "Economie et Finances" > "Secteur des administrations publiques (gov)"

## Dépenses du gouvernement général en services culturels (GF08.2) et en services de radiodiffusion, de télévision et d'édition (GF08.3), en % des dépenses publiques totales, 2015

